

DÉLIBÉRATION N°80

OBJET : CONDITIONS D'ACCÈS AUX SORTIES OZOIR-CITOYENNETÉ-JEUNESSE

Entendu l'exposé de Madame Tiffanie CALAS, Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 et son alinéa 2 ;

Vu la décision n°23/10 du 27 octobre 2010 instituant une régie de recettes municipale « Service aux usagers », notamment pour le secteur jeunesse ;

Vu la décision n°23/13 du 15 avril 2013, modifiée, fixant les tarifs des sorties Ozoir-Citoyenneté-Jeunesse ;

Vu l'avis de la commission Scolarité, petite enfance et jeunesse ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la collectivité de faciliter l'accès des jeunes aux activités proposées par le service Ozoir-Citoyenneté-Jeunesse ;

Considérant qu'il convient de ne pas limiter l'accès aux sorties de l'OCJ aux seuls détenteurs du Pass'Jeune Citoyen, afin de permettre à l'ensemble des jeunes de la commune de bénéficier des activités jeunesse proposées ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DÉCIDE de modifier les conditions d'accès aux sorties organisées par le service Ozoir-Citoyenneté-Jeunesse (OCJ), en autorisant l'ensemble des jeunes de la commune à y participer, sans condition de détention du Pass'Jeune Citoyen.

DIT que les autres dispositions relatives à l'organisation et à la tarification des sorties demeurent inchangées.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul CHONION.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 24 septembre 2026

La Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 035 03-2026 0924-DEL IB_80_26

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	31
Absents :	4
Pouvoirs :	4
Votants :	35

Convoqués le : 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Laëtitia DEVRIENDT, Maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Madame Sonia LAURENT, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Monsieur Adrien PAIRON, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Madame Fatiha BORROS, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Madame Ludivine BERTOLOTTI, Monsieur Antonio AMARAL, Madame Sandrine PONSOT, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Nadia FRANÇOIS, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL, Monsieur Anthioman Cissé.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Manuel MACHADO	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT
Monsieur Cédric BLANC	à	Monsieur Teddy ROBIN
Monsieur Dov COHEN	à	Madame Sandrine COUPPÉ
Monsieur Fabien DARTIS	à	Madame Nadia FRANÇOIS

Madame la Maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Paul CHONION, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.